



CITOYENNETÉ INCLUSIVE

1852

— L'incapacité électorale des personnes sous tutelle est décrétée

1964

— L'article L5 du code électoral les empêche de s'inscrire sur les listes électorales.

2005

— Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées : le juge des tutelles peut autoriser l'inscription.

2007

— Réforme de la protection juridique : toutes les personnes sous tutelle peuvent s'inscrire, sauf décision contraire du juge.

2019

— Loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice : l'article L5 du code électoral est abrogé. Tous les majeurs sous tutelle ont le droit de vote.

Adapei de l'Ain

20 avenue des Granges Bardes
Bourg-en-Bresse
Tél. 04 74 23 47 11
siegesocial@adapei01.fr



Des citoyens
comme tout
le monde

SENSIBILISATION AU VOTE



Aux urnes, citoyens !

Attentifs, curieux et motivés, 13 résidents du foyer de vie Les Patios à Virieu-le-Grand, tous primo-votants, ont découvert le processus électoral le 9 mars à 14 h.

Depuis 2019, toutes les personnes en situation de handicap sous tutelle ou curatelle peuvent voter. Pour accompagner ses bénéficiaires dans cette année d'élection et leur permettre d'exercer leur rôle de citoyen, l'Adapei organise plusieurs sessions de formation.

PAR CHRISTOPHE MILAZZO

Acte citoyen par excellence, le droit de vote assoit la place d'un individu dans la société. « Nos bénéficiaires sont des citoyens comme tout le monde », souligne Christian Kovac, vice-président de l'Adapei de l'Ain, chargé de la vie associative. « Voter s'inscrit dans une logique d'inclusion dans la société ordinaire. » Face aux évolutions législatives, l'Adapei a voulu préparer ceux qui le souhaitent à se rendre dans un bureau de vote. « Le but est que ce droit ne soit pas qu'institutionnel, mais qu'ils s'en saisissent. Ce sujet tient à cœur aux membres du conseil d'administration et rentre dans la mission d'aide et d'accompagnement à la vie de l'Adapei. »

UNE RÉPÉTITION GRANDEUR NATURE

En 2020, l'association avait déjà proposé des formations avant les municipales. Depuis plusieurs mois,

l'Adapei encourage ses bénéficiaires à s'inscrire sur les listes électorales. En mars, de nouvelles sessions seront organisées pour les volontaires, ayant voté par le passé ou non. 150 personnes se sont inscrites à ces formations qui se dérouleront à Viriat, Belley et Oyonnax. Parmi elles se trouvent des personnes de tout âge, assez autonomes, venues principalement d'ESAT (Établissement et service d'aide par le travail), de foyers de vie ou de SAJ (Service d'accueil de jour). Pour renforcer l'authenticité, les communes partenaires mettent à disposition des salles et fournissent des isolements et des urnes. Accompagnés d'un professionnel de leur établissement, les participants s'installent pour 1 h 30. La séance, animée par des administrateurs de l'Adapei, commence par un temps théorique présentant le fonctionnement d'un bureau de vote ainsi que le rôle du Président de la République et des députés. Vient ensuite la mise en application concrète où les participants expérimentent les différentes étapes du vote. La séance s'achève par le dépouillement et le décompte des voix. « Il est important de leur dire qu'ils votent pour eux-mêmes, personne ne doit leur guider leur choix », insiste Christian Kovac. Ainsi, le jour J, elles peuvent être accompagnées d'une tierce personne à condition qu'elle ne soit pas leur tuteur ou curateur professionnel, un intervenant à domicile ou un salarié de leur établissement. ■

POINT DE VUE D'ÉLECTEURS

« Voter pour qu'on nous entende »

Jean-François Depret et Thomas Thurin ont participé aux formations de 2020. Depuis leurs 18 ans, ces travailleurs engagés de l'ESAT du Pennessuy n'ont jamais raté une élection.

« J'ai toujours voté, même quand j'étais sous tutelle », explique Jean-François, issu d'une famille qui lui a transmis l'importance de ce devoir. « C'est crucial de savoir pour qui on vote. Ça m'agace d'entendre des gens qui ne votent pas. Celui qui ne vote pas, il n'a rien à dire ! » Thomas partage ce point de vue. « Le vote est important pour qu'on nous entende. Il faut s'en saisir. » S'ils connaissent bien l'intérieur d'un bureau de vote, tous les deux ont assisté aux formations en 2020. « On me l'avait proposé, c'était intéressant. J'ai appris plein de choses », se souvient Jean-François. « On nous a expliqué les différentes étapes, on est reparti avec une brochure et ça nous a permis de connaître les personnes du siège », ajoute Thomas, qui avait pu poser de nombreuses questions.

DES ÉLECTEURS À L'ÉCOUTE...

Tous les deux insistent sur l'importance de suivre l'action des élus. « Je suis régulièrement la politique sur France Info pour rester informé » raconte Thomas. Tous les deux ont leurs convictions, même s'ils laissent la politique hors de l'ESAT. « Chacun ses opinions. On les respecte. » De son côté, Thomas sait qu'en cas d'interrogation, il peut échanger avec les professionnels du foyer. L'environnement, le soutien aux personnes en situation de handicap et de précarité sont des enjeux cruciaux pour eux. « On a envie que ça change, que la France évolue », explique Thomas qui a déjà écrit au Président de la République pour lui faire part de certains problèmes. « Je prévois de refaire une lettre. »

... ET DES CITOYENS ENGAGÉS

En plus des élections, Jean-François et Thomas participent activement à la vie de leur commune. Grand sportif, le premier s'engage bénévolement dans l'encadrement d'événements. Le second, DJ amateur et impliqué dans la lutte contre les discriminations, agit depuis une quinzaine d'années pour l'écologie. « Je voulais créer une association, mais je manquais de budget donc je travaille seul. » Dans cette optique, il réalise des vidéos de sensibilisation en ligne et souhaiterait collaborer avec des communes pour leur proposer des idées et des projets. « Mon but est de parler d'environnement le plus possible, pour faire évoluer les choses. » ■

Viriat mobilisée pour le vivre ensemble

« Nous avons le souci de la sensibilisation à la citoyenneté. Nous faisons tout pour que des personnes de tous les horizons, dont celles en situation de handicap, aient leur place dans la commune », affirme Annick Lacombe, 3^e adjointe au maire de Viriat. Ainsi, le conseil municipal des enfants de la commune et sa commission citoyenneté/solidarité projettent une journée conviviale avec les jeunes en situation de handicap. Chaque année, des matinées citoyenneté sont pensées pour les Viriatistes de 18 ans, pour leur expliquer le déroulement, les objectifs des élections et pour répondre à leurs interrogations.

Les 15 et 16 mars, Viriat accueille huit sessions de formation pour les bénéficiaires de l'Adapei. « Nous nous réjouissons de cette initiative que nous soutenons en mettant à disposition des salles, des urnes, des isolements », ajoute Annick Lacombe qui sera ponctuellement présente pour répondre aux questions des participants. L'élue connaît bien l'Adapei puisqu'elle siège au conseil de la vie sociale des deux établissements médico-sociaux de la commune, dont l'ESAT du Pennessuy. Pour elle, c'est une chance de faciliter l'inclusion. « Je remercie l'Adapei qui prend des initiatives concrètes pour ses bénéficiaires. » ■

Thomas Thurin (à gauche) et Jean-François Depret (à droite)



Annick Lacombe 3^e adjointe chargée des actions éducatives, culturelles, intergénérationnelles et des animations, et Loris Vassayre, coordinateur du conseil municipal des enfants.